

# La coopération interacteurs

## Police, gendarmerie, enquêteurs, inspection du travail



Orientent les victimes vers les associations spécialisées en vue de leur protection et de leur accompagnement social, juridique et psychologique



## Associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de traite



Identifient et signalent les situations de traite aux institutions judiciaires



Favorisent la coopération des victimes avec les enquêteurs en les accompagnant dans le dépôt de plainte et leur participation au procès

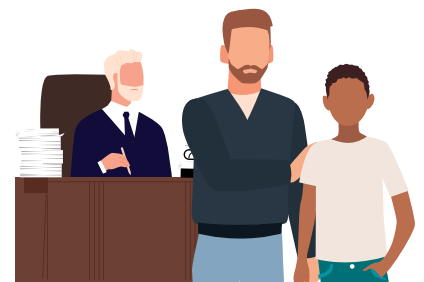
## La coopération permet :



Aux victimes d'être protégées et accompagnées par des associations spécialisées



De favoriser la réussite des enquêtes grâce à la coopération des victimes avec les enquêteurs



De favoriser l'aboutissement des procédures judiciaires grâce à la présence des victimes aux procès

En renforçant la confiance mutuelle entre les organismes et en révélant aux intervenants les réalités de chacun, la coopération permet de travailler efficacement ensemble dans le but de lutter contre la traite et de protéger les victimes.